

Lexique

Paysage

Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (cf. [4]).

Paysage culturel

Les paysages culturels ont été façonnés par l'homme, notamment au travers de pratiques agricoles, viticoles, sylvicoles, pastorales ou même industrielles. Ce sont notamment des paysages de terrasses, bocages, pâturages boisés, paysages liés à l'économie de l'eau (retenues, drainages, canaux, bisses, etc.), paysages liés à des infrastructures (chemins historiques, chemins de fer, routes pittoresques, etc.), paysages liés à des formes d'habitat (habitat dispersé, architectures et ensembles bâtis traditionnels, etc.) ou à des ensembles anciens (domaines et jardins historiques, ensembles archéologiques, etc.) (cf. [16]).

Paysage naturel

Les paysages naturels sont soit le produit de l'expression libre des dynamiques naturelles (une forêt primaire dans un cirque rocheux, par exemple), soit le produit d'une action de l'homme qui a permis ensuite l'installation de dynamiques naturelles, comme par exemple l'apparition d'une zone humide après une correction fluviale. Même si leur valeur esthétique est généralement importante, les valeurs en jeu sont d'abord écologiques et leur sauvegarde est avant tout orientée sur le maintien, la restauration et la création de milieux favorables à la biodiversité. Les paysages naturels sont en principe inhabités ou peu habités; ils peuvent être laissés à eux-mêmes ou au contraire faire l'objet de soins attentifs pour favoriser des dynamiques naturelles particulières (fauche des roselières, par exemple) (cf. [16]).

Beauté du paysage

Expression de la qualité perçue d'un paysage. Les préférences à cet égard peuvent varier d'une personne à l'autre, surtout lorsqu'il s'agit de petits espaces ; néanmoins, elles sont largement concordantes, et l'on peut admettre l'existence de principes esthétiques universels. Les paysages à structure diversifiée, avec des alternances d'espaces ouverts et boisés, sont considérés comme bien « lisibles » et généralement qualifiés de beaux (cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Paysage remarquable

Terme général pour les paysages d'importance nationale (sites marécageux, objets inscrits aux inventaires fédéraux IFP, ISOS, IVS, parcs d'importance nationale, patrimoine mondial de l'humanité et zones OCFH), objets des inventaires des biotopes occupant des surfaces importantes, ainsi que paysages protégés ou dignes de protection au niveau cantonal (cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Prestations paysagères

Fonction du paysage qui apporte un bénéfice direct aux individus et à la société en matière économique, sociale ou écologique. Il s'agit de contributions matérielles telles que la création de valeur ajoutée due à l'attrait du site et la production de denrées alimentaires ainsi que d'effets régulateurs comme la pollinisation et la purification de l'eau. En outre, les paysages génèrent des prestations non

contribuant ainsi à l'identité territoriale. Ils offrent un plaisir esthétique et favorisent la détente, l'activité physique et la santé. Les paysages ne peuvent fournir leurs multiples prestations à la société et à l'économie que s'ils sont de grande qualité. Seules une biodiversité durablement fonctionnelle et la capacité de régénération des ressources naturelles permettent d'assurer une telle qualité.(cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

L'OFEV propose, sur son site, la classification suivante pour les « Services rendus » par le paysage et bénéfiques à l'environnement et à la société:

Prestations d'habitat : Lieux de vie et de reproduction pour la faune et la flore.

Prestations foncières : Support pour l'implantation de bâtiments et d'infrastructures (routes, rail, ouvrages d'art, etc.).

Prestations de production : Source de denrées alimentaires, fibres végétales, bois, carburants, etc.

Prestations de régulation : Régénération des ressources renouvelables (eau, air, sol), régulation des dynamiques naturelles (crues, avalanches, etc.).

Prestations culturelles :

- Détente et santé ainsi qu'attrait du cadre de vie et de travail.
- Plaisir esthétique ainsi que source d'identification et sentiment d'appartenance.

Qualité du paysage

La qualité du paysage est l'expression de la richesse des éléments qui confèrent son identité à un paysage et de la capacité de celui-ci à répondre aux exigences multiples de la population et de l'environnement (cf. glossaire de la Conception « Paysage suisse » cf. [1]).

Entité paysagère

Territoire cohérent, singulier et perçu comme tel. Issu d'un socle (géologie), de processus naturels (hydrologie, nature, forêt), d'une histoire et d'une culture commune (agriculture, bâti ...), il évolue selon une dynamique spécifique.

Ce terme s'apparente à celui, utilisé dans de nombreuses autres études sous le nom d'unité paysagère. Une unité paysagère est une partie continue du territoire, cohérente d'un point de vue paysager (cf. [14]).

Le paysage du Valais qui a été arpenté se fonde ainsi sur trois entités paysagères différentes, aussi nommées ensembles paysagers : celle du Rhône, celle des versants et des vallées latérales, et celle de la haute montagne. L'altitude démarque ces entités qui forment différents étages altimétriques. L'hypothèse de travail pour définir les limites de ces trois étages s'appuie sur la typologie des paysages de Suisse (cf. [2]).

Site

Lieu qui résulte de la combinaison spécifique d'un territoire et de processus naturels et culturels (thématiques) qui se succèdent dans le temps et interagissent. Chaque site est unique et comprend un ensemble de motifs reconnaissables dans une entité paysagère.

La notion de site renvoie aussi aux « sites classés » dans un inventaire.

Composante thématique

Forme du paysage liée fortement à un domaine et qui évolue selon une dynamique spécifique

Les **composantes thématiques dominantes** couvrent l'ensemble du territoire cantonal et se structurent en composantes :

- constitutives du socle
- l'activité humaine
- de surfaces façonnées par l'activité humaine

Les **composantes thématiques transversales** se superposent et traversent les thématiques dominantes.

Le paysage du Valais se structure en 10 composantes thématiques avec 5 thématiques dominantes (l'eau, la nature, la forêt, l'agriculture, le bâti) et 5 thématiques transversales (l'énergie, les parcours, la transition et la reconversion, le patrimoine, ainsi que la géologie et les dangers). Chacune de ces composantes thématiques forme un ou des paysages. (notion définie dans le cadre de la CPC).

Motif

Facette ou caractère d'une composante paysagère. Il en précise les différentes qualités.

Le **motif structurant** constitue une facette importante de la composante thématique et induit des objectifs et des mesures spécifiques. Les motifs structurants forment des paysages spécifiques en déclinaison de la composante thématique à laquelle ils appartiennent (cf. [15]). Ils s'apparentent aux éléments-clés utilisés dans le catalogue des paysages culturels caractéristiques de Suisse (cf. [3]).

La composante thématique de la forêt, par exemple, se décline en paysage de forêt dense et en paysage de pâturages boisés. La forêt dense et les pâturages boisés sont des motifs structurants qui nécessitent des objectifs et des mesures spécifiques.

Typologie des paysages

Organisation, structure des paysages fondée sur les 10 composantes thématiques dominantes et transversales et déclinées en fonction des motifs paysagers structurants.

La typologie des paysages valaisans se compose de 14 paysages dominants (5 composantes thématiques dominantes déclinées selon les motifs structurants) et 8 paysages transversaux (5 composantes thématiques transversales déclinées selon les motifs structurants)

Arpentage

Travail de terrain permettant de parcourir les entités paysagères caractéristiques ou emblématiques pour avoir une approche sensible et pluridisciplinaire du paysage.

Les entités paysagères retenues sont le Chablais, l'Entremont, le Val d'Hérens, l'Adret du Rhône, le Lötschental, le Mattertal et la Vallée de Conches.

Les types d'entités paysagères retenues comme caractéristiques ou emblématiques du Valais sont le Chablais, l'Entremont, le Val d'Hérens, l'Adret du Rhône, le Lötschental, le Mattertal et la Vallée de Conche.

Étage

Ensemble de territoires caractérisés par leur altimétrie, ayant entre eux des similitudes et formant un tout cohérent. L'étage paysager est issu du socle (territoire) et de processus naturels et culturels (différentes thématiques) qui interagissent et évoluent selon une dynamique commune.

Le Valais comprend trois étages, celui de la plaine, celui des versants et des vallées latérales ainsi que celui de la montagne.

Charpente bleu-verte

Réseau formé du système hydrologique cantonal avec le Léman, le Rhône et ses affluents, et associé à la structure végétale qui l'accompagne.

Armature jaune

La charpente parcourue qui forme l'armature paysagère du réseau de mobilité douce.

Cortège

Le cortège correspond au premier plan visible depuis les digues du Rhône.

Frange

Lieu de contact et de transition entre les paysages qui sont en perpétuelle évolution. Certains paysages avancent, d'autres reculent. La frange est un entre-deux souvent peu défini.

Culture du bâti

Toutes les activités qui modifient l'espace de vie. La culture du bâti apparaît partout où les êtres humains façonnent leur cadre de vie dans l'ensemble de sa diversité. Elle comprend aussi bien le paysage que l'espace bâti et l'espace non bâti, cet entre-deux. Elle lie le passé à l'avenir et le détail artisanal à la planification à grande échelle. Une culture du bâti de qualité crée des villes et des villages vivants, aménagés avec soin et susceptibles de répondre à l'évolution des exigences de la société tout en préservant leurs particularités historiques (cf. [1]).

Processus paysage

Démarche de projet fondée sur une lecture territoriale du site à différentes échelles et sur une approche pluridisciplinaire pour explorer les opportunités et trouver le chemin apte à fédérer au maximum les différents enjeux.

Projet-modèle paysage (PMP)

Proje d'importance cantonale fondés sur un processus paysage. Il met en œuvre les objectifs de la CPC à travers un cas concret et sert d'exemple à suivre.

Territoire à enjeu

Territoire sensible (fragile) ou stratégique (clef) souvent soumis à plusieurs champs de tension.